

Actions de groupe, actions collectives, greenwashing

Du risque judiciaire au risque médiatique

Mardi 13 mai 2025

A Paris ou en connexion à distance

De 9h00 à 12h30

Lamy Liaisons a le plaisir de vous annoncer le retour tant attendu des Matinées-Débats LJA !

Des occasions régulières pour vous présenter les dernières tendances, innovations, et informations clés du marché.

Pour cette première Matinée-Débat, place au décryptage juridique des actions de groupe, actions collectives et greenwashing, leurs domaines d'application les plus fréquents en bénéficiant des conseils pratiques de nos experts pour sécuriser vos pratiques et mieux conseiller vos clients.

Actions collectives et actions de groupe : quel bilan des actions de groupe une décennie après leur introduction en France, quelles perspectives avec le projet de transposition de la directive du 25 novembre 2020 ? Regain d'attractivité ou maintien d'un *statu quo* souvent plus favorable aux actions collectives ? Quels enseignements tirer des premières actions en matière de greenwashing en France ?

L'objectif de cette Matinée Débat LJA est de présenter le cadre légal, la structure et le déroulement des actions de groupe et actions collectives disponibles en droit français, leurs principales différences sur le plan procédural, leurs domaines d'application les plus usuels, et leurs forces et faiblesses respectives, que ce soit en matière de consommation, de données personnelles, de santé, d'environnement ou encore de discrimination.

Au cours de la présentation, seront mis en lumière les points d'attention inhérents à la procédure d'action de groupe très spécifique adoptée en France, ses limites et ses perspectives au regard de l'abandon de l'ambitieux projet de réforme porté par l'Assemblée nationale au profit d'une transposition plus limitée de la directive européenne relative aux actions représentatives.

Cette matinale offrira également un panorama des actions récemment déployées en matière de greenwashing, sur le fondement des pratiques commerciales trompeuses, compte tenu de l'exposition judiciaire mais également médiatique qu'elles entraînent pour les entreprises visées.

Avec les interventions de :

Kami HAERI

Avocat associé, White & Case

Alexandre KIABSKI

Avocat associé, White & Case LLP

La matinée sera présidée par Kami HAERI

Programme

Ouverture

- Naissance et bilan des actions de groupe en France

Actions de groupe et actions collectives : quelles spécificités, quelles limites ?

- Présentation du cadre légal et des domaines respectifs de l'action de groupe et des différentes actions collectives
- Structure et déroulement en droit français
 - o Comment engager une action de groupe ? Une action collective ?
 - o Quels sont les pré-requis et les principales différences procédurales entre les actions de groupe et collectives ?
 - o Déroulement de la procédure : quelle chronologie, quelles voies de recours ?
- Quelles limites procédurales et stratégiques ?
- Quels enseignements, 10 ans après l'introduction de l'action de groupe en droit français : quelle voie privilégier entre action de groupe et collective ? Peut-on les cumuler ?
- Exemples d'actions les plus fréquentes : protection de la vie privée, discriminations, consommation, santé, environnement
- Quelles perspectives pour les contentieux de masse avec la directive du 25 novembre 2020 ?

Greenwashing, pratiques commerciales trompeuses : de la surveillance à la condamnation

- Quels sont les fondements juridiques retenus et le cadre légal ?
- Quelles sont les tendances en droit européen ?
- Quels enseignements tirer des premières actions en greenwashing en France ?

Clôture Temps de questions/réponses avec la salle sur l'ensemble des points évoqués lors de la matinée

Les plus pédagogiques

*Illustrations par des cas concrets traités par les intervenants dans leurs pratiques respectives
Des temps d'échange seront proposés tout au long de la conférence*

Objectifs :

- *Connaître le cadre légal et le déroulement des actions de groupe et actions collectives en droit français*
- *Appréhender les mécanismes procéduraux*
- *Disposer d'un panorama des actions récemment déployées en matière de greenwashing*

Vous êtes concernés :

- *Avocat*
- *Directeur juridique/Juriste d'entreprise*
- *Directeur/Responsable financier*
- *Directeur-Responsable RSE/Directeur-Responsable QSE*
- *Directeurs/Responsables des Ressources humaines*
- *Directeurs/Responsables relations sociales*
- *Représentant du personnel*
- *Syndicat*
- *Huissier*
- *Médiateur*

Pré-requis :

- *pas de pré-requis nécessaire*